AVOCATS SANS FRONTIERES
France

Rapport d'Activités 2015

"Là où la défense n'a plus la parole"

www.avocatssansfrontieres-France.org

Sommaire

LE MOT DU PRESIDENT 2

NOTRE ORGANISATION 3

NOS PROJETS 5

En ASIE:

CAMBODGE: « Province de Battambang :Accès au droit pour tous et défense des plus démunis » 6

LAOS: « Renforcement des capacités et du rôle de l'avocat au Laos » ... 8

En AFRIQUE:

CAMEROUN: « Lutte contre la discrimination basée sur l'orientation sexuelle et l'identité du genre au Cameroun (LUDOSIG) » 10

MALI: « Dignité : Respect des droits des personnes privées de liberté » 12

NIGERIA: « Aide juridictionnelle pour les victimes de torture au Nigéria (ProCAT) » 14

NIGERIA: « Lutte contre la peine de mort » (Saving Lives-SALI) 16

PROJET CALAIS: « Assistance juridique aux migrants » 18

LE RESEAU AVOCATS SANS FRONTIERES 20

ASF France ET LA FRANCOPHONIE 21

FORMATION PROFESSIONNELLE ET CONTINUE 22

EVENEMENTS EN 2015 24

ACTION COMMUNE AVEC LES CDAD 25

PARTENARIAT & FINANCE 26

LES HOMMES ET LES FEMMES D' ASF France 28

Le mot du Président

Cette année 2015 constitue pour notre Association un tournant.

Alors que jusqu'à présent l'ensemble de nos activités étaient dirigées vers l'étranger voici que l'arrivée massive de réfugiés sur notre territoire dévoile une quasi absence de conseils et de défense à l'égard de ces populations fuyant la violence et la guerre et en situation d'extrême vulnérabilité.

C'est pourquoi dès le mois de juillet nous avons montré notre détermination à combler ce vide afin de remplir notre mission d'apporter aux plus faibles la protection du droit; avec la création d'une plateforme téléphonique pour les associations travaillant sur le site de Calais dès septembre et le déploiement de tous nos efforts pour mobiliser la Profession afin de mettre en place, avec elle, un système d'accès au droit sur les sites de Calais et Grande-Synthe; ce projet devrait aboutir en 2016.

Nous avons poursuivi et développé nos actions à l'étranger, Cameroun, Laos, Nigeria et Mali, ainsi qu'ouvert deux nouveaux projets au Cambodge et au Tchad.

Nos actions sont réalisées par nos volontaires et les salariés indispensables pour assurer la logistique de toutes nos actions.

C'est pourquoi nous avons toujours plus besoin de soutiens pour continuer à accomplir le devoir de justice que nous nous sommes assigné.

François CANTIER

Président d'Avocats Sans Frontières France

Notre Organisation

Créée en 1998, Avocats Sans Frontières France est une association de solidarité internationale qui contribue à faire respecter les droits humains fondamentaux.

AGIR AU NOM DE LA JUSTICE ET DE LA LIBERTE

A ce titre, nous assurons bénévolement la défense de toute personne dont les droits fondamentaux sont menacés et qui ne dispose pas d'un avocat libre et indépendant pour la défendre. Notre mission consiste également à porter assistance aux avocats et défenseurs des droits de l'Homme menacés en raison de leur activité professionnelle.

CONTRIBUER AU RENFORCEMENT DE L'ETAT DE DROIT

Nous intervenons partout dans le monde, dès lors qu'il est nécessaire de soutenir l'état de droit, l'institution judicaire ou le droit à un procès équitable. Nous avons toujours vocation à renforcer les acteurs locaux de la justice et du droit, en répondant à leurs besoins et en agissant à leurs côtés.

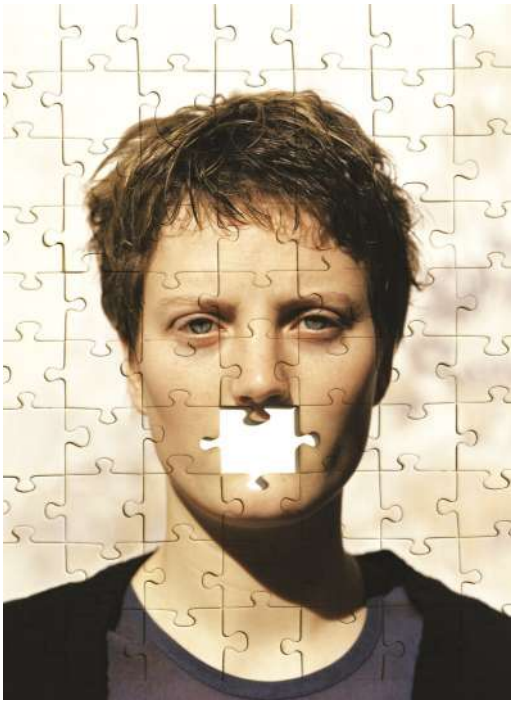

NOTRE STRATEGIE D'ACTION

DEFENDRE LES CITOYENS ET LES DEFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME

ASF France assure dans l'urgence la défense de toute personne dont les droits fondamentaux sont menacés et qui n'a pas accès à un avocat indépendant. ASF France intervient également lorsqu'un avocat subit des pressions liées à sa profession : menaces, incarcérations, assassinat. Au-delà de son statut d'avocat, c'est le citoyen qui est privé de défense et donc de justice.

FAVORISER L'ACCÈS AU DROIT ET À LA JUSTICE

Promouvoir l'accès au droit fait partie de nos priorités, c'est pourquoi nous participons à la mise en place de systèmes d'aide juridique et judiciaire. Dans cette perspective, nous participons à apporter aux personnes les plus vulnérables la protection du droit là où elle n'existe pas : mise à disposition de services juridiques (consultations itinérantes ou sédentaires), renforcement de systèmes judiciaires, sensibilisation de la population et des acteurs judiciaires…

DEVELOPPER L'AUTONOMISATION DES ACTEURS LOCAUX

Afin de renforcer durablement les capacités des acteurs locaux, ASF France leur apporte une formation initiale et continue adaptée à leurs besoins et à leurs difficultés particulières.

Nos Projets

CAMBODGE

CAMEROUN

LAOS

MALI

NIGERIA

CAMBODGE

« Province de Battambang : Accès au droit pour tous et défense des plus démunis »

Ce programme vise à renforcer l'Etat de droit, favoriser l'accès au droit et à la justice pour les justiciables de la province de Battambang, notamment les plus démunis. Et ceci par l'amélioration de la défense des accusés privés d'avocats, par manque de ressources, dans les affaires criminelles. Avec 75 000$ pour l'aide judiciaire et 837 avocats majoritairement basés dans la capitale du Cambodge, l'accès à la justice et à l'aide judicaire reste une priorité dans le pays, notamment dans la province de Battambang.

REALISATIONS 2015

- Mission d'évaluation et mission d'installation

En février 2015, dans le cadre du développement de l'action extérieure de la région Midi-Pyrénées, une mission d'installation a été menée dans la capitale et dans la province de Battambang. ASF France a participé à cette mission et a pu réaliser une étude préalable afin de cibler l'aide qui serait apportée et d'évaluer les besoins réels en matière d'accès au droit et à la justice dans la région de Battambang.

- Permanences juridiques au sein du Tribunal

L'accès au droit est garanti par deux avocats cambodgiens qui assurent, 4 demi-journées par semaine, des permanences gratuites notamment pour les plus défavorisés, pour informer et conseiller les justiciables sur leurs droits.

- Prise en charge de dossiers en matière pénale

Les avocats du programme prennent en charge des dossiers criminels afin de désengorger cette partie contentieuse où l'avocat est obligatoire et de permettre au justiciables les plus démunis d'être défendus et jugés, dans des délais raisonnables.

TEMOIGNAGE

Maître Sary SUN, Avocat du programme:

« Je travaille pour le programme d'ASF France car cela me permet de venir en aide à la population démunie qui a besoin d'avoir accès à des conseils juridiques ou d'être représentée devant le tribunal. Je n'accepte pas lorsque les personnes ayant peu de moyens se retrouvent sans défense face au procureur qui peut alors faire son plaidoyer bien qu'il y ait peu de preuves à leur charge. La population ne connait pas et ne comprend pas ses droits pour faire face aux procédures judiciaires. »

Maître Rithy BUN, Avocat du programme:

« Ce programme possède deux activités : le conseil juridique et la défense des criminels. Ce programme permet de les aider car il permet de défendre ses personnes qui n'ont pas d'avocat et qui ont droit à une défense. Sans ce programme, les personnes accusées resteraient en prison jusqu'à ce qu'un avocat soit commis d'office par le barreau du Royaume du Cambodge. Le problème est que bien que la loi n'autorise pas à dépasser une certaine limite pour la détention, beaucoup de personnes restent en prison faute d'avocat. Le programme permet de réduire le temps de détention. Beaucoup de gens ont peu de connaissances ou sont analphabètes et nous essayons de leur expliquer le plus simplement possible car ils ne savent pas comment remplir une plainte et entamer une démarche judiciaire. »

Activités envisagées en 2016:

- Permanences juridiques du lundi au vendredi matin au sein du Tribunal de Battambang; des conseils juridiques sont offerts aux personnes en ayant besoin. Ces permanences ont lieu 4 matinées par semaine.
- Prise en charge de dossiers en matière pénale; chaque avocat défend entre 10 et 12 dossiers criminels par mois. Cette activité permettra de défendre et représenter entre 400 et 500 dossiers sur l'ensemble du programme.

Maître Rithy BUN

Avec le soutien financier de la Région Midi-Pyrénées, DFDL et du cabinet du premier Ministre.

LAOS « Renforcement des capacités et du rôle de l'avocat au Laos »

Notre action a eu pour vocation de redéfinir le cursus de formation initiale des avocats au sein de l'Institut National de Formation Judiciaire et de former les professionnels de la justice (juges, procureurs, avocats).

REALISATIONS 2015

- Définition du cursus de formation initiale des avocats

L'organisation de ce cursus incombe désormais à l'Institut National de Formation Judiciaire (NJTI: National Judicial Training Institute) en charge de la formation des juges, procureurs et avocats. Une mission de définition du parcours initial de formation et une mission d'évaluation du NJTI en collaboration avec l'ENM ont été menées.

- Développement d'un pool de formateurs et co-formation des jeunes avocats

Trois formateurs ont été identifiés au sein du barreau laotien (Lao Bar Association-LBA) pour dispenser au sein du NJTI les enseignements théoriques et pratiques concernant la profession et le rôle de l'avocat. ASF France a effectué une mission de formation de formateurs de niveau 1 et une mission de formation de formateurs niveau 2 en 2015, afin d'accompagner ces formateurs dans l'élaboration de leurs modules d'enseignement et leur fournir un appui méthodologique adapté.

- Renforcer l'appui institutionnel au LBA via le développement d'un échange inter-barreaux

Dans le cadre du partenariat qui a été établi entre le LBA et le Barreau de Toulouse, deux missions d'échanges inter-barreaux ont eu lieu au cours de l'année 2015 et une mission technique a été organisée afin de permettre une coordination des actions sur place. Ces missions ont permis l'élaboration d'un plan d'action et de recommandations que les avocats doivent mettre en place afin de développer au mieux leur Barreau.

- Sensibiliser les professionnels du monde judiciaire sur le rôle de l'avocat à travers l'organisation d'un colloque national

Ce colloque a abordé 4 thèmes généraux:

- Le rôle général de l'avocat avec l'accent sur le droit international;
- Le rôle de l'avocat dans les procédures informelles (coutumières, très répandues au Laos)
- Le rôle de l'avocat dans les différentes phases de procédure:
  * le rôle de l'avocat dans la phase préliminaire;
  * le rôle de l'avocat lors des audiences;
- Le rôle du LBA

EN CHIFFRES

- **32** participants ont assisté aux formations de formateurs.
- **75** participants ont assisté au colloque ce qui est considéré comme un vrai succès, il a permis la rencontre entre différents acteurs du système judiciaire, une nouveauté au Laos.
- **2** Missions d'échanges inter-barreaux:

-**2** avocats du Barreau de Toulouse se sont rendus au Laos

-**2** avocats du Barreau National du Laos se sont rendus en France

- **4** missions de co-formations.
- **2** missions de définition et d'évaluation du cursus initial de formation.
- **2** formations de formateurs.
- **2** missions techniques ont été organisées pour renforcer les liens avec le Barreau National du Laos.

Colloque, Juin 2015

TEMOIGNAGE

Phoutong SOUTHISAN, Élève avocate au Laos:

« Personnellement, les échanges avec les experts d'ASF France m'ont permis de mieux comprendre le fonctionnement des cabinets d'avocats et plus précisément le rôle de l'avocat. Grâce aux témoignages d'avocats expérimentés, je sais maintenant comment il faut se comporter lors d'une audience et comment présenter correctement une plaidoirie. Ces échanges m'ont permis d'avoir une vision plus claire de la pratique du métier d'avocat, d'apprendre la réalité de la profession et les pratiques appliquées en France. J'ai particulièrement apprécié la clarté des exposés des avocats français qui, au travers d'exemples concrets et réels, nous ont transmis les techniques nécessaires pour devenir de bons avocats. Ces échanges sont très enrichissants pour tout étudiant en droit qui souhaite devenir avocat. Si l'occasion se présente à nouveau, je serais ravie de pouvoir échanger à nouveau avec les experts d'ASF France. »

PERSPECTIVES

Activités envisagées en 2016:

- 2 Missions de co-formation sont prévues au premier semestre 2016 pour accompagner les formateurs du LBA (Lao Bar Association).
- Organisation d'un colloque de deux jours sur la thématique du rôle de l'avocat et de l'accès à la justice.
- 2 Echanges inter-barreaux au Laos et en France , pour un appui institutionnel au LBA.
- 1 Mission de suivi et de coordination.
- 1 Formation de formateurs en déontologie.
- 1 Mission d'évaluation du parcours de formation initial.

Formation de Formateurs

Partenaires du projet : l'Association du Barreau du Laos, le Barreau de Toulouse et le Ministère de la Justice Laotien ; Avec le soutien financier de l'Ambassade de France au Laos.

CAMEROUN

« LUDOSIG : Lutte contre la discrimination basée sur l'orientation sexuelle et l'identité du genre au Cameroun »

Ce projet vise à contribuer à l'amélioration des conditions de vie pour les personnes LGBTI (lesbiennes, gays, bisexuelles; transgenres et intersexuées) au Cameroun.

Les objectifs sont :

- Combattre toutes les formes de discriminations dont les personnes LGBTI sont victimes, notamment le harcèlement, la marginalisation et les agressions fondées sur l'identité de genre, réelle ou supposée.
- Apporter une aide et une protection aux personnes LGBTI et à leurs défenseurs tout en renforçant leur rôle et leur légitimité au Cameroun.

REALISATIONS 2015

- Organisation de 4 ateliers sur la thématique LGBTI:

- « Les techniques et mécanismes de plaidoyer des défenseurs des droits humains »

- « Les droits humains et la protection des personnes vulnérables »

- « La vulgarisation de la résolution 275 de la commission Africaine des droits de l'Homme et des peuples CADHP auprès des acteurs en charge des droits humains au Cameroun »

- « Les acteurs étatiques et non étatiques sur les droits humains et la protection des personnes vulnérables »

EN CHIFFRES

- Les **4** ateliers ont permis de sensibiliser **119** participants à la thématique LGBTI.
- **2** missions menées par ASF France:

- Une mission de co-formation sur « Les droits humains et la protection des personnes vulnérables »

- Une mission de coordination auprès des acteurs locaux à l'occasion de l'atelier sur « Les acteurs étatiques et non étatiques sur les droits humains et la protection des personnes vulnérables »

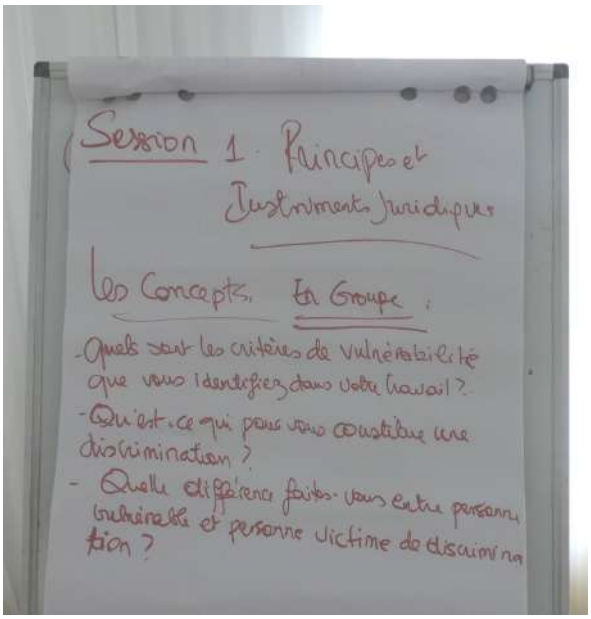

Atelier novembre 2015

TEMOIGNAGE

Amélie CLARIGO, Coordinatrice Responsable des Programmes Cameroun:

« Les différents ateliers menés dans le cadre du projet de lutte contre la discrimination basée sur l'orientation sexuelle et l'identité du genre au Cameroun, sont à mon sens une réussite. La thématique étant assez sensible au Cameroun il a été très intéressant et productif de travailler avec des acteurs locaux qui ont su mettre en relation les différentes professions pouvant être confrontées aux violations des droits des personnes LGBTI et de les faire travailler sur le rôle que chacun doit jouer dans la promotion et la protection de leurs droits. »

Atelier « Les acteurs étatiques et non étatiques sur les droits humains et la protection des personnes vulnérables », Novembre 2015

Partenaires du projet : Alternatives Cameroun, le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC), Avocats Sans Frontières Suisse.

Avec le soutien financier de : World Justice Project, Un monde par Tous.

MALI

« Dignité : Respect des droits des personnes privées de liberté »

Projet réalisé de septembre 2013 à septembre 2015

Lancé en septembre 2013, le projet concentre ses activités sur les villes de Bamako, Kati et Kayes. Il est le fruit des constats et analyses faits par ASF France et ASF Mali du grand nombre de violations des droits des personnes privées de liberté.

L'objectif de ce projet est d'accroitre concrètement le respect et la connaissance des droits et garanties dont toute personne détenue devrait pouvoir bénéficier et, ainsi, de contribuer au renforcement du système judiciaire malien et de l'Etat de droit.

REALISATIONS 2015

- Consultations juridiques gratuites dans les prisons et assistance judicaire

Chaque visite d'une durée de 2 jours fut effectuée par un groupe de 5 avocats membres d'ASF Mali et de 2 avocats ou magistrats d'ASF France. Lors de chaque visite, les avocats distribuaient un livret illustrant les principaux droits des détenus. La priorité fut donnée aux personnes vulnérables.

- Formation des acteurs judicaires

Des formations ont été organisées les deux jours suivant les consultations juridiques en prison et étaient destinées aux acteurs de la chaîne pénale impliqués dans le système carcéral (avocats, magistrats, officiers de police judiciaire, personnel pénitentiaire et greffe). Elles portaient sur le respect des règles en matière de détention conformément aux engagements internationaux ratifiés par le Mali pour assurer le respect des droits de l'Homme.

- Table-ronde avec les responsables des corps judiciaire

Instrument de dialogue et de concertation : y ont été abordés les points problématiques au cours de la procédure judiciaire qui peuvent conduire à la violation des droits des personnes privées de liberté.

LE PROJET EN CHIFFRES

- **10** missions de consultations et de formations menées par ASF France à Bamako et à Kati.
- **1040** consultations juridiques gratuites ont été assurées.
- **130** prisonniers ont bénéficié d'une consultation juridique.
- **208** détenus ont reçu gratuitement une assistance judiciaire dont **33** mineurs et **37** femmes.

Mission à Bamako, avril 2015

TEMOIGNAGE

Me Massama BAGAYOKO, Avocat au Barreau du Mali:

« La session de formation a renforcé les rapports de travail entre les différents acteurs de la chaine pénale dans la localité. Que ce soit les unités d'enquêtes qui nous percevaient comme des empêcheurs de tourner en rond, ou que ce soit avec les magistrats, nous avons désormais de très bon rapports ».

Mr Abdoula TRAORÉ, Enseignant, accusé de terrorisme:

« On m'a accusé d'être terroriste, ce qui est faux et je l'ai expliqué aux personnes d'Avocats Sans Frontières. Ils ont compris la situation et n'ont ménagé aucun effort pour me défendre de ces fausses accusations. J'ai subi toutes les peines du monde. Toutes les souffrances .. L'animosité, la barbarie, la criminalité … Tout sauf le droit ! En prison on n'était pas vraiment des Hommes. On ne vivait en aucun sens comme des Hommes normaux. Il y avait la torture, il y avait des problèmes alimentaires mais pire que tout ça, on n'avait pas le droit à la visite d'un parent. C'est grâce aux Avocats Sans Frontières que nous avons pu parler ! »

Partenaire du projet : ASF Mali. Avec le soutien financier du Barreau de Bordeaux, de la Fondation du Barreau de Paris et de l'Union européenne.

NIGERIA

« Aide juridictionnelle pour les victimes de torture au Nigéria (ProCAT) »

L'objectif est de contribuer à la réduction des actes de torture tout au long de la chaîne judiciaire, grâce à la mobilisation des acteurs judiciaires et à la sensibilisation de la population, et de défendre les victimes d'actes de torture.

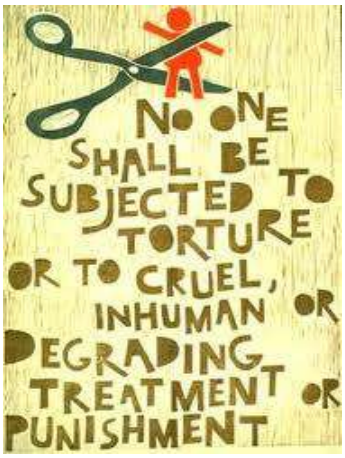

REALISATIONS 2015

- <u>Aide juridictionnelle gratuite apportée aux personnes victimes d'actes de torture ou de mauvais traitements à différents stades de la procédure judiciaire (dans les États de Kaduna et Plateau)</u>

- Identification de cas de torture et de mauvais traitements commis à l'encontre de personnes en détention;

- Engagement de recours hiérarchiques ou judiciaires contre les auteurs d'actes de torture;

- Suivi des dossiers près les cours nationales et régionales.

Sous la supervision d'un avocat principal, un service d'aide juridictionnelle est fourni par un avocat-relais dans chaque État d'intervention.

- <u>Formation des acteurs judiciaires aux principes de la *Convention Against Torture* (CAT)</u>

- Session de formation à destination des avocats locaux engagés dans le projet;

- Sessions de formation rassemblant des acteurs judiciaires et portant sur les principes prescrits par la CAT et les recours existants tant aux niveaux national que régional.

- <u>Campagnes de communication</u>

Des émissions de radio sont organisées afin de sensibiliser le public sur la problématique de l'utilisation de la torture et des outils de communication seront édités afin de renforcer la visibilité autour des activités d'ASF France.

EN CHIFFRES

- **60** personnes victimes de torture ont vu leur cas pris en charge par un avocat.
- **10** avocats formés aux principes de la CAT et à l'aide judiciaire.
- **2** Formations aux principes de la CAT pour les acteurs de la justice

Formation Enugu, mars 2015

TEMOIGNAGE

Me Meshach CHAIWOLAMOKE AJOKU, Avocat relais ASF France dans l'état de Kaduna au Nigeria:

« Dans le cadre des projets menés par ASF France au Nigeria, j'ai participé aux ateliers et formations. J'ai également identifié des victimes de torture, à la fois en prison et en garde à vue, et ai recueilli leurs histoires, des attestations médicales, des photos et ai parfois constitué des dossiers pour présenter leur cas devant un tribunal.

Pour ces raisons je suis fier de travailler avec ASF France et mon rôle prend tout son sens dès que je vois un sourire s'afficher sur leur visage lorsque je leur annonce du succès de la requête déposée devant la cour »

PERSPECTIVES

Activités envisagées en 2016:

- Aide juridictionnelle gratuite apportée à 50 personnes victimes d'actes de torture ou de mauvais traitements à différents stades de la procédure judiciaire (dans les Etats de Kaduna et Enugu).
- Sessions de formations aux principes de la CAT à l'intention des acteurs impliqués dans la prévention de la torture (avocats, personnel médical, organisation de la société civile et médias).
- Sensibilisation et communication aux principes de la CAT.
- Mise en place d'un réseau d'avocats dans les Etats de Kaduna et Enugu.

Partenaires du projet: Access to Justice, National Human Rights Commission et Nigeria Bar Association.

Soutien financier de la Fondation Allen & Overy, du Cabinet du Premier ministre, du cabinet Betto Seraglini, du FCVNUVT, du Australian Aid

NIGERIA

« Lutte contre la peine de mort »
(Saving Lives-SALI)

Le projet vise à renforcer l'accès au droit pour les personnes condamnées à mort et de réduire le nombre de personnes encourant la peine de mort lors de procès. Il contribue également aux changements législatifs et institutionnels nécessaires à la réduction du nombre de condamnations à mort au Nigéria, notamment grâce à la mobilisation des principaux acteurs judiciaires et politiques, locaux et nationaux ainsi que de la société civile.

REALISATIONS 2015

- <u>Aide juridictionnelle gratuite</u>

Une aide est apportée aux personnes condamnées à la peine de mort. Ce qui implique une identification des cas (visites des centres de détention). Sous la supervision, d'un *Legal Manager*, un service d'aide juridictionnelle est fourni par un *Support Lawyer* dans chaque Etat d'intervention.

- <u>Cas particulier:</u>

ASF France est également intervenu dans un cas de blasphème dans l'état de Kano. Un expert en lois issues de la Charia a été recruté pour faire appel de la condamnation à mort des victimes. Une mission « d'investigation » a été organisée pour rencontrer les familles des victimes et le responsable du groupe auquel ils appartiennent. Grâce aux informations récoltées pendant ces entretiens, une stratégie d'intervention a été décidée.

EN CHIFFRES

- **11** personnes condamnées à la peine de mort ont vu leur cas pris en charge par un avocat.
- Un cas emblématique de condamnation à mort de **4** personnes pour blasphème dans l'Etat de Kano.
- Actions de plaidoyer auprès des autorités

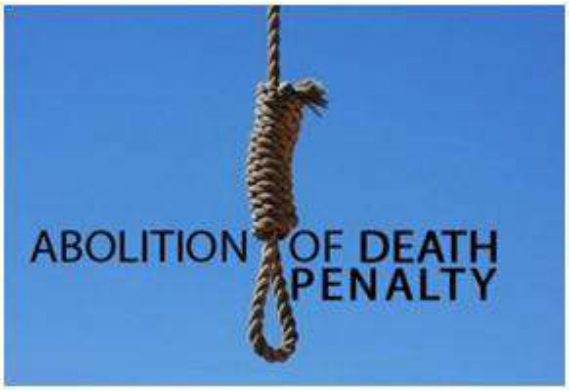

TEMOIGNAGE

Angela UWANDU, Responsable de mission terrain SALI:

« Mon expérience d'apporter une aide juridique aux personnes condamnées à mort aux côtés des avocats relais du projet, est celle de l'espoir. Les victimes de condamnation à mort et leurs familles attendent souvent un miracle de notre part. Nous sommes considérés comme pouvant les sauver d'une mort imminente ou de ce qu'ils considèrent comme un système injuste. C'est la partie la plus dure dans le fait d'apporter une aide juridique à des personnes condamnées à mort. »

Partenaires du projet : Access to Justice, National Human Rights Commission, Nigeria Bar Association.

Avec le soutien financier de l'Agence Française de Développement en 2015 et de la confédération Suisse.

PROJET CALAIS

« Assistance juridique aux migrants »

La France et l'Europe ont connu en cette année 2015, un afflux de migrants venus pour la plupart de pays en guerre. La déclaration universelle des droits de l'Hommes, notre constitution et nos engagements internationaux notamment la Convention de Genève du 28 juillet 1951 sur les réfugiés, nous font obligation d'accueillir ces personnes en respectant leurs droits fondamentaux avant qu'il ne soit statué sur leur droit à bénéficier du statut de réfugiés. Ceci constituant autant un devoir d'humanité que le respect de notre droit national et du droit international. La Commission nationale consultative des droits de l'homme, le Défenseur des Droits ainsi que les Organisations caritatives ont dénoncé la violation manifeste de ces droits et la nécessité d'apporter à ces personnes des conseils juridiques. Avocats Sans Frontières France a pris contact dès juillet 2015 avec des associations humanitaires qui œuvrent auprès des migrants de Calais.

REALISATIONS 2015

- Actions de mobilisation

Dès le mois de juillet 2015 et suite à des visites de son président à Calais, ASF France s'est engagé dans des actions afin de mobiliser les différents acteurs et en premier lieu la profession d'avocat et ses institutions représentatives. Dès le mois de septembre, ASF France a proposé un projet consistant à dépêcher sur le site de Calais des avocats afin d'offrir aux migrants et aux associations caritatives présentes sur le site de Calais des consultations juridiques. La conférence régionale des Bâtonniers du Nord-Pas-de-Calais ainsi que les Barreaux de Boulogne-Sur-Mer et de Grande Synthe ont accueilli favorablement ce projet qui est en recherche de financement .

ASF France a donc élaboré un projet d'aide juridique gratuite.

- Mise en place d'une plateforme téléphonique

Depuis le mois d'octobre 2015 et dans l'attente du financement du projet déjà évoqué, ASF France a mis en place une plateforme téléphonique avec un numéro d'appel accessible aux associations caritatives œuvrant sur le site de Calais pour une période provisoire de 6 mois (du lundi au vendredi) afin de répondre à leurs interrogations.

LE RESEAU AVOCATS SANS FRONTIERES FRANCE

ASF FRANCE ET LA FRANCOPHONIE

FORMATION PROFESSIONNELLE ET CONTINUE

EVENEMENTS EN 2015

ACTION COMMUNE AVEC LES CDAD

PARTENARIAT & FINANCES

LES HOMMES ET LES FEMMES D' ASF FRANCE

LE RESEAU AVOCATS SANS FRONTIERES

Le Mouvement Avocats sans Frontières, apparu dès 1992, s'est depuis lors développé et renforcé avec, à compter de 2009, la mise en Réseau de la majorité de ses membres.

Sa vocation première est d'apporter aux plus faibles la protection du droit grâce aux compétences et à l'engagement de ses membres, principalement Avocats mais aussi Magistrats, Juristes ou encore citoyens désireux d'apporter leur concours à l'œuvre commune.

Ces volontaires appartiennent à la grande famille des défenseurs des Droits de l'Homme aux côtés des militants d'organisations dédiées à cette cause, de syndicalistes, de journalistes ou de personnes devenues portes parole des opprimés.

En raison de leur action ils sont trop souvent inquiétés, harcelés, poursuivis, emprisonnés et parfois assassinés. C'est pourquoi le Réseau Avocats sans Frontières a fait de leur défense une priorité.

Grâce à son implantation en Afrique, en Amérique, en Asie et en Europe les 20 organisations membres sont à même d'assurer cette tâche, en étroite collaboration avec les grandes Organisations de défense des Droits de l'Homme.

MEMBRES DU RÉSEAU ASF

- ASF Bénin
- ASF Brésil
- ASF Cameroun
- ASF Comores
- ASF Congo
- ASF Côte d'Ivoire
- ASF France
- ASF Guinée
- ASF Italie
- ASF Mali
- ASF Mauritanie
- ASF Pays Bas
- ASF Pérou
- ASF RD Congo
- ASF Rép. Centrafricaine
- ASF Sénégal
- ASF Suède
- ASF Suisse
- ASF Togo
- ASF Tunisie

DÉVELOPPER LE RÉSEAU AVOCATS SANS FRONTIÈRES

Le Réseau ASF s'est mis en place à compter de 2009, il comporte à ce jour 20 organisations nationales ; plusieurs autres associations sont en cours de constitution.

Les avocats membres du Réseau et leurs dirigeants ont reçu à la fois des formations techniques sur, notamment, l'utilisation des outils juridiques internationaux protecteurs des droits de l'Homme et, également, des formations méthodologiques sur l'organisation et le fonctionnement associatifs, ainsi que sur la formation de formateurs.

Les avocats de ces différentes associations sont à même d'assurer, tant au sein de leurs pays qu'à l'étranger, une défense efficace avec, chaque fois que nécessaire, le soutien d'une ou plusieurs organisations membres du Réseau.

Le but poursuivi par le Réseau est d'assurer l'autonomisation de chacun de ses membres en même temps que la solidarité entre ses différentes composantes.

C'est grâce aux relations développées au sein du Réseau qu'ont été mis en place plusieurs projets et actions (par exemple, le projet sur le respect des droits des personnes privées de liberté au Mali, présentés pages 12 à 13).

Par ailleurs, les associations membres du Réseau ont, chacune dans leurs pays, mis en œuvre des projets de défense ou d'accès au droit.

François Cantier, fondateur d'ASF France

ASF FRANCE ET LA FRANCOPHONIE

L'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) a souhaité que la société civile et ses organisations deviennent des partenaires de la Francophonie.

C'est ainsi qu'elle a labélisé un certain nombre d'organisation internationale non gouvernementale dont ASF France qui ont auprès d'elle un statut consultatif.

Ces organisations sont réparties en 4 Missions :

Langue; Éducation; Paix, Démocratie, Droits de l'Homme; Développement.

Dans la Mission *Paix, Démocratie et Droits de l'Homme*, où figure ASF France, se trouvent 24 OING.

ASF France, en la personne de François Cantier, a été élu à la Présidence des OING de cette mission.

Cette année 2015 se tenait à Tunis le **Forum Social Mondial** qui s'est déroulé du 24 au 29 mars 2015 au campus Farhat Hached, El Manar.

En plus d'un stand qu'elle a animé, la Conférence a organisé une table ronde sur le thème **« La société civile dans la revendication démocratique en Afrique francophone »**.

Modérée par Roger Ferrari, président de la Conférence des OING, cette table ronde a connu la participation de quatre panélistes. Il s'agit de : *Souhair Belhassen*, présidente honoraire de la Fédération internationale des droits de l'Homme (FIDH), Tunisie ; *Safiatou Lopez-Zongo*, présidente de l'Association pour la démocratie et la participation citoyenne (APDC), Burkina Faso ; *Paul Nsapu*, président de la Ligue des Electeurs, République démocratique du Congo et *François Cantier*, d'Avocat Sans Frontière, France.

FORMATION PROFESSIONNELLE ET CONTINUE

Outre son statut d'organisation de solidarité internationale, ASF France est déclarée comme organisme de formation par la Direction Régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

ASF France est convaincue du caractère indispensable de l'outil de formation en tant qu'instrument de renforcement des capacités des praticiens.

L'association mène 2 types d'action de formation :

- A destination des praticiens locaux du droit et de la justice : ces actions font partie intégrante des programmes se déroulant dans chaque pays et permettent l'autonomisation des acteurs locaux.
- Les praticiens intervenant dans les missions d'ASF France : tous les intervenants d'ASF France suivent une préparation à leur intervention incluant un cursus méthodologique et un cursus technique sur diverses thématiques du droit.

Les formations d'ASF France peuvent être comptabilisées au titre du Droit Individuel à la Formation (DIF), sont homologuées par le Conseil National des Barreaux et peuvent être prises en charge par le FIFPL (Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux) pour les avocats exerçant en France.

FORMATIONS REALISEES EN 2015

'La défense pénale internationale' - 13 au 14 mars à Paris

Par Jessica LESCS et Natacha FAUVEAU IVANOVIC

'Formation de formateurs' (fondamentaux) - 18 et 21 mars à Toulouse

Par Marie José CANTIER-HERRMANN

'Formation de formateurs' (renforcement) - 15 au 17 avril à Toulouse

Par Marie José CANTIER-HERRMANN

'La défense d'urgence' - 18 au 20 juin à Paris

Par Christine MARTINEAU

'Les systèmes régionaux de protection des Droits de l'Homme' - 8 au 10 octobre à Paris

Par Fabienne TRUSSES et Jean Michel PAULUS

'La défense pénale internationale' (renforcement) - 6 au 7 novembre à Paris

Par Jessica LESCS et Natacha FAUVEAU IVANOVIC

'Les instruments juridiques internationaux' - 19 au 21 novembre à Paris

Par Natacha FAUVEAU IVANOVIC et Christine MARTINEAU

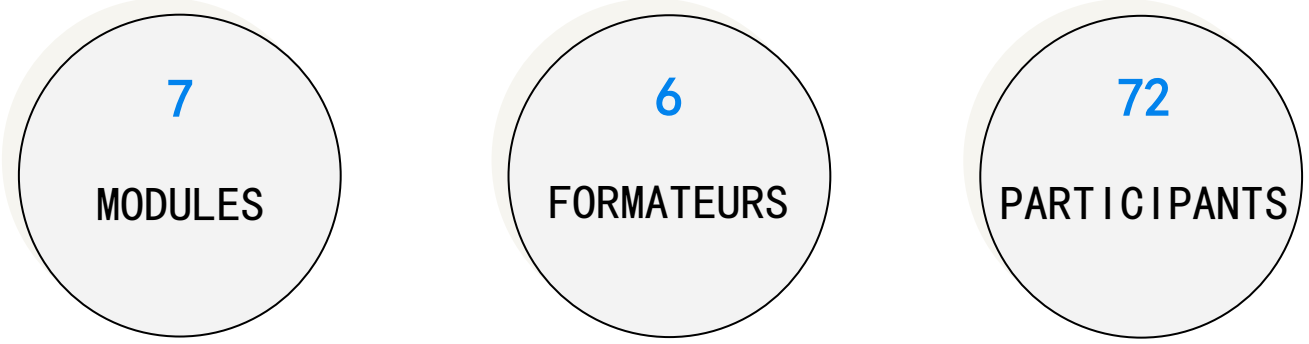

CALENDRIER DES FORMATIONS 2016

«Formation de formateurs « Fondamentaux »
9-12 mars 2016 à Toulouse

«Les instruments juridiques internationaux»
17-19 mars 2016 à Paris

«La défense pénale internationale»
8-9 avril 2016 à Paris

«La défense d'urgence»
3-4 juin 2016 à Toulouse

«Les systèmes régionaux de protection des Droits de l'Homme»
6-8 octobre 2016 à Paris

«La défense pénale internationale - Renforcement»
14-15 octobre 2016 à Paris

«Formation de formateurs - Renforcement»
17-19 novembre 2016 à Toulouse

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS

Pour vous inscrire merci de nous adresser le bulletin d'inscription complété au:
8 rue du Prieuré 31000 Toulouse, France ou par mail
formations@avocatssansfrontieres-france.org

Pour plus d'informations vous pouvez nous contacter au : **+33 (0)5 34 31 17 83**
Ou sur notre site internet: **www.avocatssansfrontieres-france.org**

Tenez-vous informé sur l'actualité des formations avec nos pages

Horaires des formations : 9h-12h30 / 14h-17h30 (susceptibles de modifications)
Public concerné : Avocats, magistrats, juristes militant pour la défense des Droits de l'Homme souhaitant s'impliquer dans nos actions.

EVENEMENTS EN 2015

Médiathèque José Cabanis

Conférence-débat publique

dans le cadre du Printemps des Droits de l'Hommes

« Femmes et enfants dans les conflits armés »

21 mai 2015

Soirée de Gala

5 juin 2015

Le Restaurant, Les Jardins de l'Olympe, à Toulouse

Auditorium Saint-Pierre des Cuisines Toulouse

Concert Musiko Klasika

30 novembre 2015

ACTION COMMUNE AVEC LES CDAD

En France, les conseils départementaux de l'accès au droit (CDAD) permettent de **délivrer aux plus démunis** des consultations gratuites, leur fournissant ainsi l'accès à un avocat. C'est ainsi qu'est née une idée de mutualisation des efforts de manière à ce que chaque consultation gratuite en France permette à ASF France de démultiplier son action auprès des plus vulnérables ailleurs dans le monde. Ainsi, sur une période donnée, il est proposé aux avocats dispensant des consultations juridiques gratuites de reverser à ASF France la rétribution qui leur est habituellement octroyée par le CDAD.

Cette action ponctuelle est ouverte à tous les **avocats volontaires**, inscrits ou non sur la liste des avocats intervenant habituellement dans le cadre du CDAD. L'opération est habituellement clôturée par une cérémonie de remise des sommes collectées qui permet de rassembler et de remercier l'ensemble des parties prenantes et d'inviter les médias locaux à donner de la visibilité à l'événement.

En 2015, les avocats du Barreau de Toulouse ont mis leur savoir-faire au service des plus faibles en France et à l'autre bout de la Terre en organisant une semaine de consultations juridiques, avec le concours du CDAD de la Haute-Garonne.
Les avocats ont ainsi pu dispenser des heures de consultations juridiques gratuites.
Ces mêmes avocats ont accepté de rétrocéder leur rémunération à ASF France.

M. François Cantier, Fondateur d'Avocats Sans Frontières France, reçoit la rétribution des avocats toulousains des mains de Madame Anne Fauré, Bâtonnier désigné de l'Ordre des Avocats de Toulouse et Mr François Roger membre d'ASF

Mme Fabienne Trusses-Naprous, d'ASF France, M. Marc Jean-Talon, président du TGI de Pau et du CDAD 64, et Mme Emmanuèle Legrand-Bogdan, Bâtonnier de Pau.

Les avocats du Barreau de Pau se mobilisent aussi pour la défense des plus démunis: En décembre 2015, dix avocats du Barreau de Pau ont participé à une collecte solidaire en réalisant plus de soixante permanences juridiques. Ces mêmes avocats ont accepté de rétrocéder leur rémunération à ASF France: ce sont ainsi 1 500€ qui ont été reversées à Avocats Sans Frontières France.

PARTENARIAT & FINANCES

MERCI AUX :

DONATEURS PARTICULIERS QUI SOUTIENNENT GENEREUSEMENT ET FIDELEMENT NOS ACTIONS DE SOLIDARITE INTERNATIONALE

ORDRE DES AVOCATS DE:

Aix en Provence, Angers, Avignon, Bastia, Bayonne, Belfort, Bordeaux, Bourges, Brest, Caen, Châlons-en-Champagne, Chambéry, Charente, Chartres, Clermont-Ferrand, Colmar, Cusset-Vichy, Dieppe, Dijon, Laval, Essonne, Hauts-de-Seine, Marseille, Melun, Montluçon, Nancy, Nice, Pyrénées Orientales, Poitiers, Quimper, Reims, Rennes, Saint-Malo-Dinan, Seine-Saint-Denis, Strasbourg, Tarn et Garonne, Thonon-les-Bains, Toulouse, Tours, Val-de-Marne, Vannes, Versailles.

BAILLEURS DE FOND – PARTENAIRES:

Agence Française de Développement, AGFAC Besançon, Ambassade de Suisse au Nigéria, L'Artisan Costumier, ASS Elèves Avocats de Lyon, AusAID, Cabinet du premier ministre, Congrégation de la Divine Providence, ERAGE, EuropeAID, Fondation Allen & Overy, Fondation du Barreau de Paris, Fondation du cabinet Betto Seraglini, Fondation Un Monde par Tous, JURIS'CUP, Legi Team, Léo Lagrange, Ministère des Affaires Etrangères, Parlement Français, United Nations Voluntary For Victims of Torture, World Justice Project.

COLLECTIVITES TERRITORIALES:

Mairie de Toulouse, Conseil Général Haute-Garonne, Conseil Régional Midi-Pyrénées

FINANCES

Variation du budget entre 2014 et 2015 = - 43,98 %

Répartitions des Charges - 2015

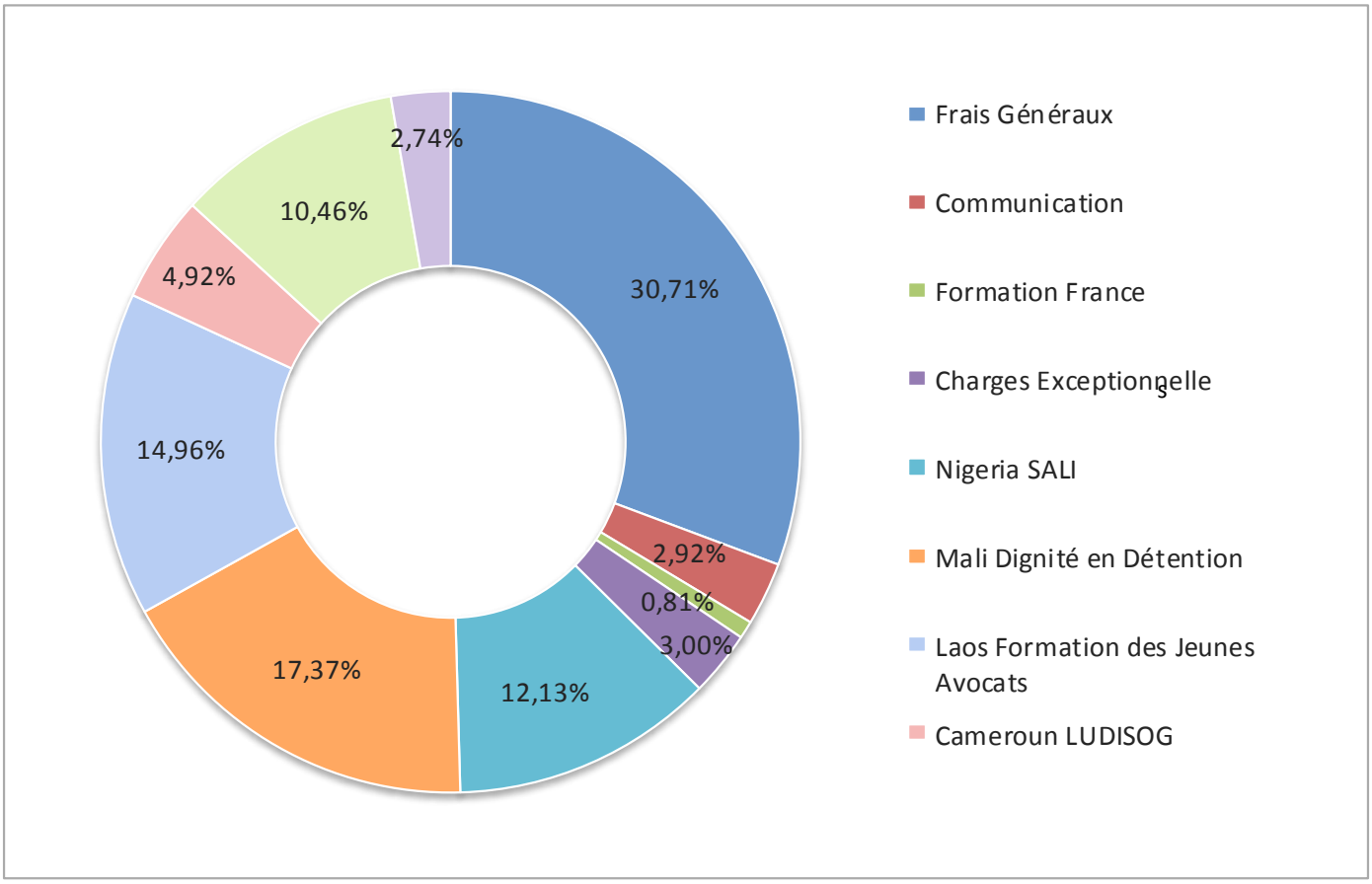

Bailleurs et financements - 2015

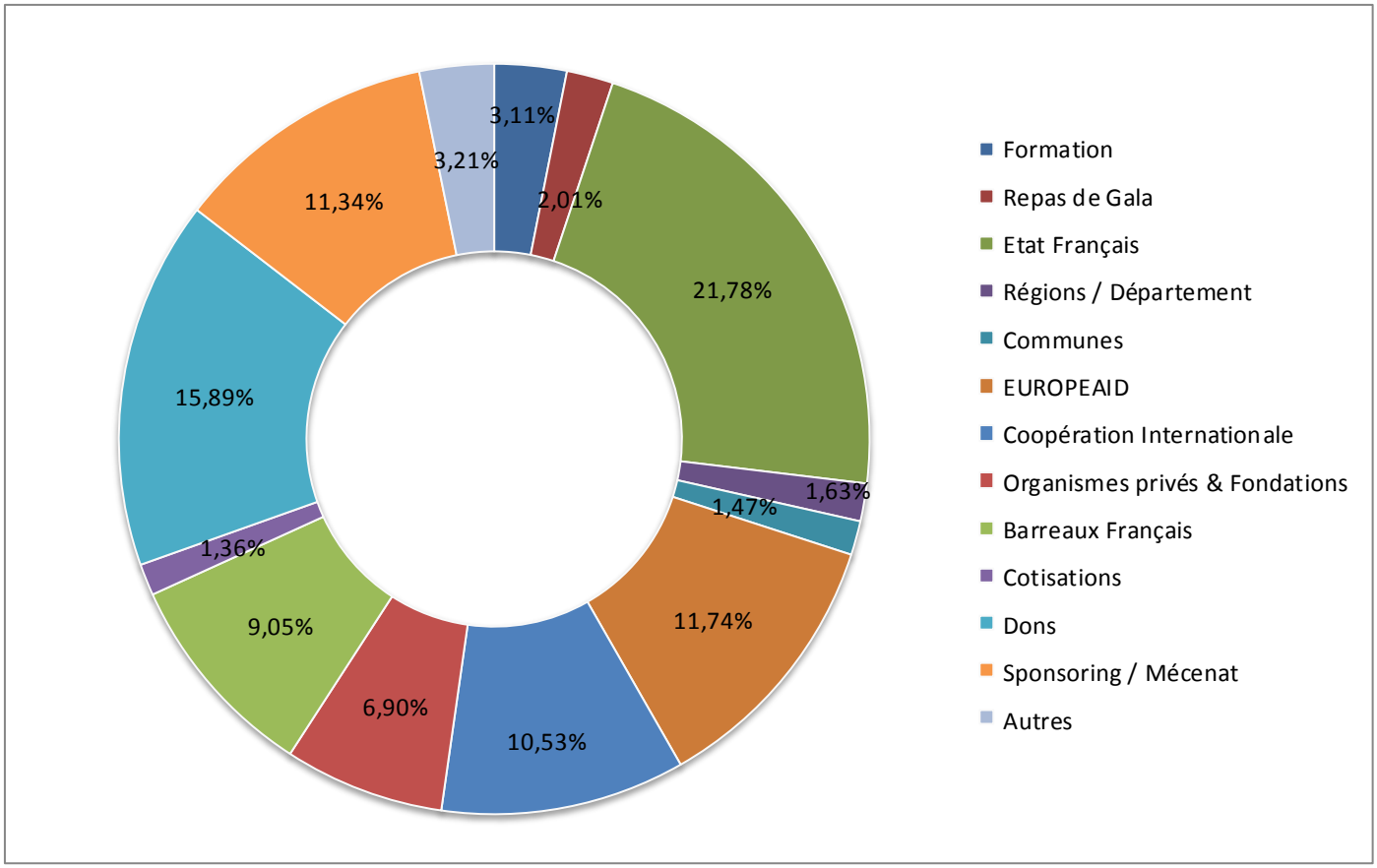

LES HOMMES ET LES FEMMES D' ASF FRANCE

LE BUREAU EXECUTIF 2015

Président et Fondateur

François CANTIER

Barreau de Toulouse

Trésorière

Thérèse LEPRETRE

Barreau de Paris

LES MEMBRES DU CONSEIL D' ADMINISTRATION

Françoise BASTIEN RABNER - Magistrat, Mathilde BOUDOU – Barreau de Paris, Aude BREJON - Doctorante à l'Université Paris 8 Vincennes, François CANTIER – Barreau de Toulouse, Laure DESFORGES – Barreau d'Epinal, Pierre DUNAC - Barreau de Toulouse, Hugo JOMBWE - Juriste, Bertrand HOMA MOUSSAVOU - Barreau du Gabon, Thérèse LEPRETRE - Trésorière / Barreau de Paris - Jean-Sébastien MARIEZ – Barreau de Paris, Christine MARTINEAU – Barreau de Paris, Jean-Claude NICOD - Magistrat honoraire, Cécile OSTIER – Barreau de Paris, Ivan PANEFF - Barreau de Paris, Marie-Pierre POULAIN - Barreau de Paris, Julien POURQUIE KESSAS - Barreau de Toulouse, Elisabeth RABESANDRATANA – Barreau de la Rochelle, François ROGER – Magistrat honoraire, Fabienne TRUSSES NAPROUS – Barreau de Tarbes.

L' EQUIPE DU SIEGE

Anne LUTUN - Direction et Coordinatrice du Réseau Avocats Sans Frontières.

Audrey ROELANDT puis Amélie CLARIGO - Coordinatrices des projets.

Alexandre CROIZIERS de LACVIVIER - Gestionnaire financier.

STAGIAIRES: Seloua AMEZIANE - Djurdja BANICEVIC - Alexia BENTO - Aurélie BOUZAT - Audrey CHENAL - Adrien CHEVALIER - Annabelle CIAPA - Claire GEORGES - Flora JACQUET - Lise MAUPAS - Évelyne MUHLEMANN - Valentin PONS - Robin SENIÉ - Alhassane SOUARÉ.

ACTEURS TERRAIN

LAOS : Vincent PROSPER - Coordinateur de projet, Volontaire de solidarité internationale. Somchine PHANNARATH - Assistante administrative et comptable, Pivath VORACHAK - Avocat référent.

MALI : Youssouf DAO - Coordinateur de projet

NIGERIA : Angela UWANDU - Responsable de mission, Rotkang Kyunni et Kolawole OGUNBUIYI - Avocats principaux, Olurotimi SHADA puis Maurice AFEMIKHE- Responsable financier, Obiora DIRU - Logisticien, Esther AKPA - Chargée de communication, Oluwabamidele AYANDA - Webmaster, Cyril ABULU, Noah AJARE, Meshach AJOKU, Shafi BARA'U, Paul HAMMACHE, Mathew IDOKO, Patricia IYOMON, Joy NNANI, Abiodun ODUSOTE, Vincent SOLIGBO, Lydia Eniola UMAR - Avocats relais.

CAMBODGE; Magali DOISY - Coordinatrice de projet, Volontaire de solidarité internationale.

ACTEURS BENEVOLES

PROJET CAMBODGE:

Responsable de projet - François ROGER

Hélène DIRIBARNE-SOMERS

PROJET CAMEROUN :

Responsables projet– Christine MARTINEAU et Julien MARTIN

Isabelle DURAND, Christine MARTINEAU, Natasha PETER, Isabelle ROSSI SCHOENACKER, Ntube SONE, Amélie VILLAGEON.

PROJET LAOS:

Responsable projet- Henri NAYRAL DE PUYBUSQUE

Jennifer BROCHOT, Hélène DIRIBARNE-SOMERS, Ferdinand DJAMMEN NZEPA, Natacha FAUVEAU-IVANOVIC, Marie-Dominique FLOUZAT-AUBA, Caroline HORNY, Laura d'OVIDIO, Vincent RICOULEAU, François ROGER, Fabienne TRUSSES, Anne VIDAL.

PROJET MALI:

Responsable projet- Françoise BASTIEN-RABNER
Mathilde BOUDOU, Monique FAUVEL, Joëlle GRANDCLEMENT, Jean-Pascal JOUTEUX, Marie Thérèse LEPRETRE, Jean-Claude NICOD, Élisabeth RABESANDRATANA, François ROGER, Noélie ROUCHY.

PROJET NIGERIA :

Responsables projet- Jean-Sébastien MARIEZ et Cécile OSTIER

Pierre Frédéric DEGON, Marine FARSHIAN, Cindy JOSSERAN, Virginie LEFEBVRE, Catherine MABILLE.

FORMATEURS BENEVOLES

Charlotte ARNAUD, Françoise BASTIEN-RABNER, Marie-José CANTIER-HERRMANN, Laure DESFORGES, Hélène DIRIBARNE SOMERS, Ferdinand DJAMMEN NZEPA, Isabelle DURAND, Natacha FAUVEAU IVANOVIC, Jessica LESCS, Charlotte LEVI, Catherine MABILLE, Christine MARTINEAU, Philippe MORICEAU, Nathalie MULLER SARALLIER, Cécile OSTIER, Jean-Michel PAULUS, Fabienne TRUSSES NAPROUS.

REDACTION DU RAPPORT D' ACTIVITES

Camille AUDOUBERT - Service civique, Assistante chargée de communication.

AVOCATS SANS FRONTIERES FRANCE

A BESOIN DE VOUS !

Avocats Sans Frontières France est une association indépendante à but non lucratif dont les membres sont bénévoles ou volontaires.

VOS AVANTAGES FISCAUX

Vous pouvez ainsi déduire chacun de vos dons de votre impôt sur le revenu, si vous êtes un particulier, ou de votre impôt sur les sociétés, si vous êtes une entreprise.

IMPÔT SUR LE REVENU

-66% du montant de votre don.

Votre don de **100 euros = 34 euros** après déduction

IMPÔT SUR LES SOCIETES

-60% du montant de votre don.

Votre don de **300 euros = 120 euros** après déduction

Envoyez votre don à

Avocats Sans Frontières France

8, rue du Prieuré – 31000 Toulouse

ou faites dès maintenant votre don en ligne :

Www.Avocatssansfrontieres-France.org

Quand la défense n’a plus droit à la parole,

C’est l’ensemble des droits humains

fondamentaux qui est bafoué.

Merci de soutenir

Avocats Sans Frontières France !

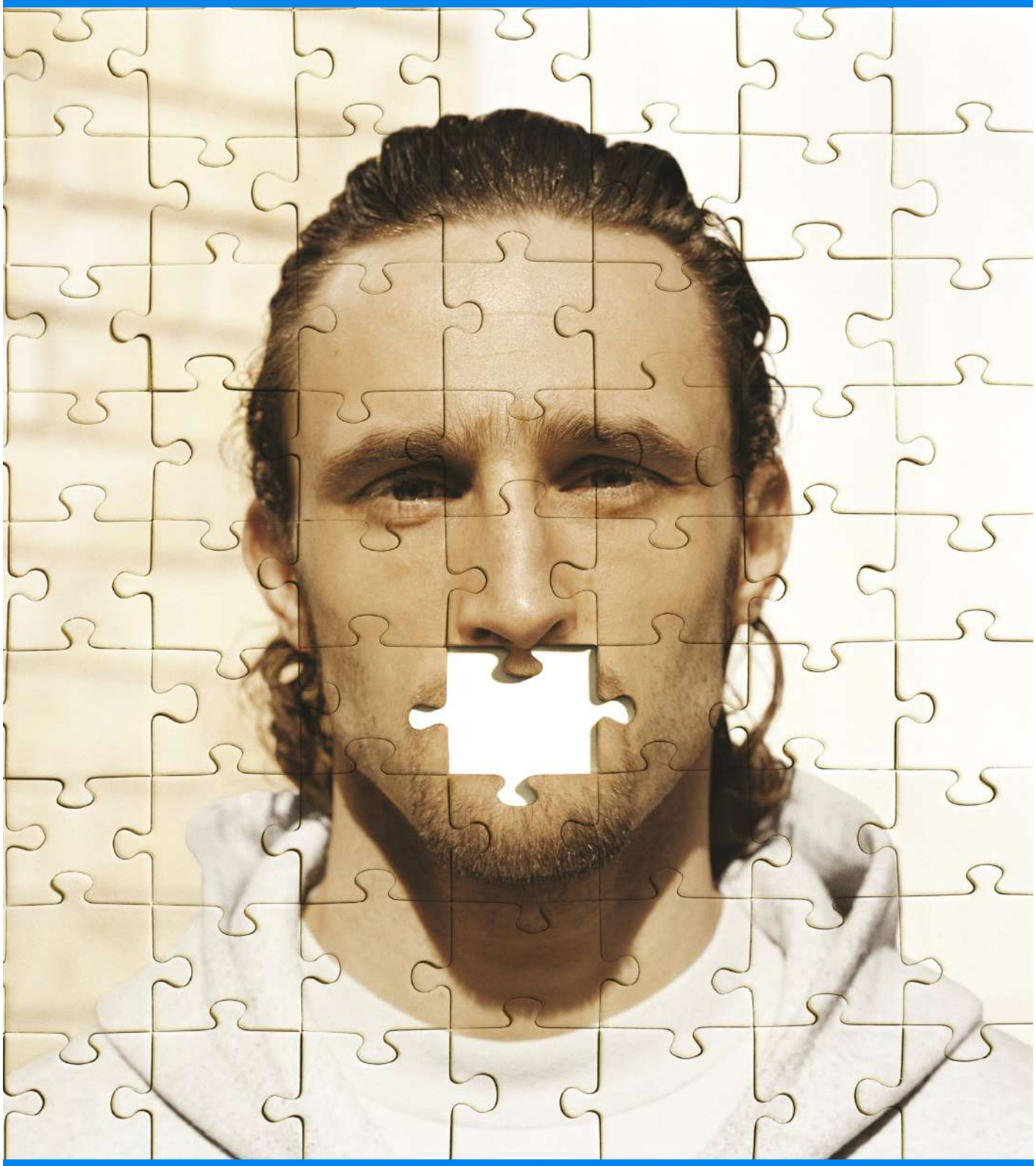

Avocats Sans Frontières France témoigne de ce que la défense, comme tous les droits de l'Homme doit être partout présente, c'est à dire universelle. Soutenir ASF France, c'est renforcer la défense en tous lieux et en toutes circonstances, là où se rend la justice.

Robert Badinter

AVOCATS SANS FRONTIERES
France

Avocats Sans Frontières France
8 rue du prieuré
31 000 Toulouse
+33 (0)5 34 31 17 83

info@avocatssansfrontieres-france.org

www.avocatssansfrontieres-france.org

Association Avocats Sans Frontières France

Régie par la loi du 1er juillet 1901 sur les associations

N°SIRET: 420 273 203 00042_N°APE: 9499 Z